

L'emploi dans la transition écologique

Déclaration du groupe de l'UNSA

La transition écologique devient une exigence d'intérêt général. C'est le premier accord qu'il faut acter. Le CESE milite pour cet objectif ; c'est tout le sens de la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable ; les avis adoptés en témoignent. « *Le changement climatique entraîne des risques sanitaires, économiques et sociaux : risque de pertes matérielles, pertes d'emplois, de l'outil de production, variations accrues des stocks de ressources biologiques marines (dont dépendent la pêche et l'aquaculture), de contraintes économiques de court terme liées à la réduction des émissions de carbone, risque enfin de morbidité et de mortalité accrue. Il faudra donc intégrer les coûts sociaux potentiels dans les projets et investissements par des études de sensibilité au risque climat présent et de vulnérabilité au climat futur* ». (citation, page 4 de l'avis relatif à la Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable – SNTEDD – 2014-2020).

La COP 21 se fixe l'objectif de parvenir à un accord international pour permettre de limiter l'augmentation de la température terrestre à 2 degrés à la fin du siècle. C'est dans ce cadre que nous avons tenté de traiter de l'emploi dans la transition écologique.

Ce bouleversement souhaitable va-t-il créer des emplois? Oui et non. L'avis, à juste titre, pose le problème de manière dynamique : "transformation et création d'emplois au cœur d'un nouveau modèle".

Il s'agit de préparer les changements en matière de productions, de qualifications, de formation pour transformer, créer, préserver des emplois.

La crise que nous traversons n'est pas résolue par la seule la transition écologique mais elle peut, si l'on s'y prépare, créer et préserver des emplois.

C'est pourquoi nous partageons la ligne générale de l'avis qui, avec ses préconisations, fait de cette question un enjeu de dialogue social à tous les niveaux.

Comme le stipule le projet d'avis, il est difficile de quantifier le nombre d'emplois créés et les secteurs concernés, l'UNSA est favorable à un diagnostic et la mise en place d'indicateurs qui permettront d'identifier, de quantifier, de qualifier les secteurs professionnels impactés, tel que détaillé dans la recommandation n° 5 et n° 7.

Pour l'UNSA, la transition écologique est un levier pour la compétitivité des entreprises et de la France. Une démarche spécifique et adaptée à l'accompagnement des petites et moyennes entreprises est primordiale pour ne pas exclure ce vivier d'emplois. Nous partageons la

recommandation n° 4 du projet d'avis indiquant qu'une formation qualifiante soit plus systématiquement proposée aux jeunes en contrat d'avenir dans les emplois de l'économie verte. Ce dispositif peut être aussi appuyé par le dispositif des emplois tremplins environnement et les emplois tremplins pour les jeunes diplômés qui favorise le recrutement en CDI pour les PME.

Bien que la transition écologique impacte en priorité les métiers existants, cette dynamique d'entraînement donnera une nouvelle impulsion à l'économie circulaire qui permettra après le verdissement des emplois la création de nouveaux métiers et donc de nouveaux emplois liés à la transition écologique. Il est nécessaire d'anticiper ces évolutions pour pouvoir élaborer des stratégies d'adaptation pour les entreprises et l'accompagnement des salariés, ainsi que pour les collectivités territoriales.

En conclusion, l'UNSA votera cet avis.